

## PROJET D'ACOMPAGNEMENT OECUMENIQUE POUR LE TOGO (PAOET)

### La Lettre d'information du PAOET sur le Togo numéro 4, décembre 2011

#### *Editorial*

Les Togolais viennent de vivre deux mois agités au plan social alors que l'activité politique était calme. Novembre et décembre ont été, en effet, marqués par des grèves dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur. Au plan politique, il faut signaler la fin des audiences publiques de la CVJR et la poursuite des travaux du CPDC.

#### **Grèves dans le milieu éducatif**

Le milieu éducatif togolais est secoué depuis quelque temps par diverses grèves touchant aussi bien les enseignants, les élèves que les étudiants. Suite au préavis de grève qu'ils ont déposé par le biais de leur syndicat (l'Union des Syndicats de l'Enseignement du Togo, en abrégé USET), des enseignants du primaire et du secondaire ont organisé les 06 et 07, puis les 14, 15 et 16 décembre une grève pour amener le gouvernement à honorer les promesses (paiement des arriérés aux enseignants, révision du statut particulier des enseignants et du personnel d'appui avec la hausse de certaines primes et indemnités, la réintégration des enseignants licenciés abusivement en 2000, etc.) faites à eux bien avant la rentrée d'octobre dernier et restées insatisfaites. Le mouvement, relativement bien suivi sur toute l'étendue du territoire, a reçu un soutien déterminant des élèves du secondaire qui sortirent dans les rues de nombreuses villes du pays (Dapaong, Sokodé, Sotouboua, Lomé) pour appuyer les revendications de leurs enseignants et réclamer la reprise des cours.

Face à la montée de la tension, le gouvernement a réagi à deux niveaux : d'une part les forces de l'ordre sont intervenues avec des

tirs de gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants, d'autre part des négociations ont été engagées avec les représentants des syndicats. Même si l'accord signé le 15 décembre avec le ministre des enseignements primaire et secondaire a permis de reprendre les cours le 19 décembre avant le départ pour les congés de Noël, on n'est pas à l'abri d'une reprise prochaine du mouvement de grève : des points de l'accord ont été contestés par certains délégués syndicaux qui ont pêle-mêle accusé leurs négociateurs de n'avoir pas consulté la base et d'avoir été achetés par le gouvernement.

Du côté des étudiants, la grève a également le 06 décembre mais d'abord à Kara. Considérée comme le fief par excellence du régime Eyadema puis de celui de son fils Faure Gnassingbé, cette ville située à 450 km de Lomé a connu une manifestation d'une violence sans pareille dans la région. Suite à l'arrestation le 07 décembre des responsables de l'UNEET (Union des élèves et étudiants du Togo), une marche au départ pacifique des étudiants a pris une tournure violente avec la séquestration du préfet de Kara, la molestation des policiers et gendarmes, la destruction de nombreux édifices et véhicules publics ainsi que des domiciles privés appartenant à des personnalités du régime originaires de la région de la Koza. En vérité, il régnait une certaine tension sur le campus de Kara depuis la rentrée du 07 novembre : des troubles s'y étaient déjà produits dans la semaine du 15 novembre quand quelques étudiants et un enseignant avaient été arrêtés pour une affaire de tracts distribués sur le campus.

Les étudiants de Lomé sont à leur tour entrés dans la danse le 07 décembre pour réclamer, eux aussi, de meilleures conditions

d'études, le maintien des aides sociales et le réaménagement du nouveau système d'octroi des bourses : avec la réinstauration des bourses et l'octroi de l'aide sociale seulement à partir de la deuxième année, les étudiants craignent que ceux d'entre eux qui ne bénéficieront pas de la bourse se retrouvent sans moyens et donc, en fait, dans l'incapacité de faire des études universitaires. Une marche initiée le 08 décembre par le MEET (Mouvement pour l'Émancipation de l'Étudiant Togolais) sur la primature a tourné en affrontements avec les forces de l'ordre et débouché sur l'arrestation des leaders des étudiants. C'est sur ces entrefaites que le gouvernement a pris la décision de fermer jusqu'à nouvel ordre les universités de Lomé et de Kara.

L'agitation constatée dans les lycées et universités du Togo a suscité de nombreuses réactions dans le milieu politique togolais. Les partis d'opposition ont critiqué le gouvernement pour d'une part n'avoir pas mis en œuvre les termes de l'accord conclu en juillet 2011 avec les syndicats et autres délégués des étudiants, et d'autre part avoir réprimé les marches de revendication des élèves et étudiants alors que le parti présidentiel a appelé au dialogue et à l'apaisement. Du côté du gouvernement, on estime que les élèves et étudiants ont été manipulés par des « forces obscures » : cette opinion est partagée par certains analystes politiques qui trouvent troublante la coïncidence des manifestations organisées par les élèves dans les principales villes du Nord du pays et soupçonnent des membres déçus de l'entourage de Faure Gnassingbé d'avoir orchestré la contestation pour faire pression sur lui. Tout en se disant prêt à la négociation, le gouvernement entend faire preuve de fermeté. Le préfet civil de Kara a été remplacé par un préfet militaire, et des contingents de militaires ont été déployés dans la ville ; alors que le Conseil des ministres extraordinaire du 12 décembre convoqué pour étudier la crise universitaire a décidé que les deux universités ne seront réouvertes « qu'à la demande expresse des étudiants, et leur engagement à respecter les règles régissant le fonctionnement des universités (droits et devoirs) » et que « des poursuites judiciaires seront engagées contre les auteurs des casses et des dommages causés sur des bâtiments et édifices à l'extérieur de l'université ». De

nouveaux pourparlers ont été engagés en ce début d'année mais sans résultat pour le moment. Entre temps, les responsables de l'UNEET ont été arrêtés à Kara le 26 décembre puis mis en liberté provisoire le 28 après audition par un juge.

### **Le CPDC rénové**

Les travaux du CPDC (Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation) se poursuivent notamment avec la mise sur pied d'un bureau provisoire. Les questions abordées lors des débats sont notamment les conditions d'éligibilité du Président de la République, le choix du régime présidentiel, les réformes institutionnelles et la limitation du mandat présidentiel. Suite aux diverses discussions, le CPDC a proposé que le Président de la République soit élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Pour être éligible à la fonction de président de la République, il faut être exclusivement de nationalité togolaise, jouir de tous ces droits civils et politiques, présenter un état général de bien-être physique et mental dûment constaté par trois médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle ; résider sur le territoire national durant douze mois au moins et avoir entre 35 et 75 ans.

Les partis politiques de l'opposition et la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) ont critiqué le fait qu'il soit indiqué dans la proposition du CPDC que la nouvelle disposition n'aura pas d'effet rétroactif (en clair que les mandats faits par l'actuel président de la République ne seront pas pris en compte).

Quant à la question du type de régime à adopter, elle n'a pas pu faire l'objet d'un consensus au sein du CPDC, même si la majorité de ses membres a penché pour le régime présidentiel : pour les partis d'opposition, il faut simplement retourner au régime semi-présidentiel prescrit dans la constitution de 1992.

Signalons enfin que M. Agbéyomé Kodjo, président du parti de l'opposition OBUTS s'est « définitivement » retiré des travaux le 22 décembre rejoignant ainsi l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement) et le CAR

(Comité d'Action pour le Renouveau) qui se sont abstenus dès le départ de prendre part aux réunions du CPDC. L'on se demande dans ces conditions quelle sera la crédibilité des mesures proposées par un tel cadre. Pour certains acteurs de la société civile dont le GRAD (Groupe d'Action et de Réflexion pour la Démocratie et le Développement), le CPDC n'a pas la légitimité pour proposer les réformes constitutionnelles : il faut plutôt recourir à une assemblée constituante.

### **Fin des audiences publiques de la CVJR**

Les audiences de la commission se sont poursuivies et ont pris fin le 17 novembre dernier. Au décompte 508 audiences publiques, sur la base des 20.011 dépositions enregistrées. Il faut noter aussi que les victimes de la diaspora sont également intervenues par vidéoconférence pour faire leurs témoignages. Il ressort du bilan que les clivages politiques et ethniques ne sont pas les seules causes des violences qui ont jalonné le cours de l'histoire du Togo de 1958 en 2005 mais qu'il y a aussi les conflits fonciers, les problèmes de chefferie et les abus administratifs.

Dans son point de presse à la fin des audiences publiques, le président de la CVJR, Mgr. Barrigah-Benissan, a reconnu que le bilan était mitigé et déploré principalement le fait qu'aucun auteur présumé de crime ne soit venu témoigner ni reconnaître les actes qui lui sont reprochés. Les limites du mandat de la commission (qui n'a pas, par exemple, le droit d'obliger les auteurs présumés à témoigner), la peur des victimes, le scepticisme des Togolais sur la crédibilité de la CVJR vu que le processus de justice transitionnelle a été initié dans un contexte politique où il n'y a pas eu de changement de régime (Eyadema ayant été remplacé par son fils) contrairement à ce qu'on a observé en Afrique du Sud, au Ghana ou ailleurs n'ont pas non plus facilité les choses. Bien que les audiences publiques aient officiellement pris fin, la CVJR se donne la possibilité, vu la demande, à recevoir de nouvelles dépositions. Cela dit la priorité est maintenant donnée à l'élaboration du programme de réparations, à la rédaction du rapport final et des recommandations, étape cruciale pour aboutir à l'apaisement des cœurs

meurtris. Pour pouvoir finir le reste de tâches qui lui restent, la commission a sollicité et obtenu la prolongation de la durée de son mission pour trois, c'est-à-dire jusqu'à la fin mars 2012.

### **Organisation de causeries citoyennes par le gouvernement**

Le gouvernement a lancé le samedi 05 novembre à Aneho une initiative nouvelle de dialogue social dénommé « causeries citoyennes ». Il s'agit selon les explications données par le ministre de la fonction publique et de la réforme administrative, chef de la délégation, d'une initiative de démocratie directe du gouvernement visant d'une part à rendre compte aux populations des actions engagées pour leur bien être, d'autre part à écouter les attentes et préoccupations de ces dernières à travers des échanges directs. La délégation ministérielle comprenait également les ministres de la Sécurité et de la Protection civile ; du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ; de la Promotion de la femme ; la ministre auprès du président de la République en charge de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du territoire.

Ont été notamment abordés l'interdiction de la vente du carburant au bord de la rue, la rupture de contact des députés avec leur base après leur élection, l'emploi des jeunes, le développement de la ville d'Aneho, l'évolution très lente des travaux de réhabilitation de la route Aneho frontière du Bénin, les ristournes du poste de péage de la localité, etc. Les jeunes et les femmes ont été conviés à s'organiser en groupements pour pouvoir bénéficier de l'appui du gouvernement et des partenaires au développement pour leurs projets. Les ministres ont attiré l'attention des populations sur les dangers que fait courir le commerce « dangereux » du carburant pour les vendeurs et leurs voisins (incendies et autres). Pour rappel, ces causeries sont intervenues quelques jours après des affrontements entre des jeunes vendeurs de carburant et des forces de l'ordre.

**Comlan Prosper Deh, Accompagnateur  
Œcuménique du PAOET  
Enyonam Adjovi Hotsiame, Assistante  
Administrative du PAOET**